

*Date de dépôt : 6 juin 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Isabelle Brunier : Les arbres des Feuillantines**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 mai 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Combien d'arbres, et en particulier d'arbres de grande taille, devront-ils être abattus pour permettre la construction de la future Cité de la musique à l'avenue de la Paix ?*

*Par avance je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il aura à cœur de me donner.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat ne peut répondre avec précision à ce stade. Le projet de la Cité de la musique, prévu sur la parcelle dite « Des Feuillantines », a fait l'objet d'un concours international d'architecture. Le projet lauréat a été dévoilé le 17 octobre 2017. Le bâtiment devrait être opérationnel d'ici à fin 2022.

C'est dans le cadre de la demande définitive en autorisation de construire que seront discutées et décidées la question de l'implantation détaillée et celle de ses conséquences sur la conservation de la végétation arborée, cela avec les autorités compétentes en la matière, en particulier la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Pierre MAUDET